

CGT



RADIO FRANCE

Syndicat National de Radiodiffusion et de Télévision

Fédération Nationale des Syndicats du spectacle, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle C.G.T.

310 points pour tous ? et pourquoi pas ?

Non, les indemnités de fonction ne sont pas illégitimes !

Les indemnités sont de fait des hausses de salaire déguisées mises en place par les directions successives pour pallier au gel du point d'indice, et personne n'est dupe ! Le scandale n'est pas leur existence mais que certains en aient et d'autres pas !

La CGT refuse d'opposer les personnels entre eux. Ne nous trompons pas d'adversaire. C'est par l'extension des acquis que l'ensemble des salarié(e)s obtiendra gain de cause.

C'est pourquoi la CGT considère que la direction, avant que ne s'ouvre le 31 mars la négociation sur la hausse générale des salaires enfin obtenue, devrait régler ce problème de la disparité d'attribution ou non d'une indemnité, en particulier pour les plus bas salaires, quelque soit le métier et la grille !

La direction a pris des engagements envers différents métiers (administratif(ve)s, techniciens de maintenance etc...), elle doit tenir ses promesses et accepter d'entendre que d'autres n'ont rien et veulent aborder les négociations collectives du même pied que les autres !

Avant le NIS, une indemnité de fonction pour tous !

Paris, le 16 mars 2005